

▼ En bref p 2 à 4

[Exposition](#)
[Rentrée scolaire](#)
[Défibrillateur](#)
[Débroussaillage](#)
[Appels à projets](#)
[Site internet](#)

▼ Interco p 4 et 5

[Transports](#)
[Déchets](#)
[Métropole](#)

▼ Dossier p 6 et 7

[Crèche](#)

▼ Entre nous p 8

[Multiservices](#)
[Bénévolat](#)

▼ En vue p 9

[Frédéric Durmort](#)

▼ Vie municipale p 10 à 12

[Travaux](#)
[Personnel](#)
[Délibérations](#)
[Nous avons aimé](#)
[N'oubliez pas](#)
[Mairie pratique](#)

Edito



Le site internet de notre commune a été renouvelé. Nous avons voulu qu'il soit résolument ouvert sur le service aux habitants avec des rubriques proposant très concrètement tout ce qu'il faut savoir pour accompagner notre vie à Quaix. Il devient ainsi le complément « réactif » de notre Bulletin municipal puisque vous trouverez sur cet espace l'annonce des temps forts de notre village en temps réel. Il est également un outil d'échange entre nous mais n'a pas vocation à devenir un forum de discussion. Plus que de grand discours nous vous engageons à le visiter : www.quaix-en-chartreuse.fr

Autre sujet d'intérêt : l'offre de transports en commun. Comme vous, nous avons suivi avec intérêt ses débuts et comme vous, nous pensons que cette offre pourrait faire l'objet de quelques aménagements. Dans cet objectif, nous avons sollicité l'entité organisatrice pour envisager la possibilité d'une desserte correspondant au plus près des besoins des habitants de la commune.

Nous avons aussi ouvert le dossier pour le retour d'un commerce multiservices dans notre village. Lors du dernier conseil municipal nous avons voté la délibération qui nous permet de mandater la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble pour réaliser une étude sur le sujet. Vous serez donc, en tout début d'année prochaine, sollicités pour répondre à un questionnaire qui nous permettra de connaître votre intérêt pour ce projet. Vos réponses seront très importantes dans les choix que nous serons amenés à faire et la suite que nous pourrions réserver à ce dossier.

Mais le sujet qui retient aujourd'hui une attention toute particulière est celui de la crèche. La crèche Lou P'tiot a presque 30 ans, c'est dire si beaucoup d'entre nous la connaissent, l'ont fréquentée, l'ont défendue ! Aujourd'hui elle se trouve devant une nouvelle difficulté que nous allons devoir affronter avec elle : le retrait d'un partenaire de la politique d'aide à la petite enfance. Un dossier complet est consacré à ce sujet et je pense que nous y reviendrons dans les Bulletins à venir.

Notre actualité est dense, elle est aussi la somme des dossiers plus modestes, divers et variés, que vous découvrirez tout au long de la lecture de ce troisième Bulletin municipal.

Pierre Faure
Maire de Quaix-en-Chartreuse

Les plantes s'exposent en mairie



Du 8 octobre au 30 novembre* l'exposition «Des hommes et des plantes» est présentée à la mairie de Quaix. Réalisée par l'association Jardins du monde Montagnes et le Parc naturel régional de Chartreuse, cette exposition présente sur 13 panneaux la flore de notre Chartreuse et ses liens avec les hommes.

A cette occasion un très bel ouvrage «Cueillettes de mémoires» - Histoires d'hommes et de plantes en Bauges et Chartreuse - est proposé à la vente. Illustré de photos de très grande qualité, ce livre propose une véritable exploration ethnobotanique. Il nous entraîne dans une découverte très argumentée des plantes de notre massif de Chartreuse, nous fait découvrir des histoires de vie et nous apprend ou nous rappelle quelques recettes de plantes utilisées pour guérir nos maux. Un exemplaire de ce livre peut être feuilleté en mairie, il suffit d'en faire la demande à l'accueil. Et pourquoi ne pas penser déjà à vos cadeaux de Noël ?

Une visite de cette exposition sera aussi l'occasion de prendre un dépliant gratuit intitulé «La route du végétal» - A la rencontre des savoirs et des usages - où nous sont proposées plusieurs haltes botaniques. Ainsi, avec ce petit guide, vous pourrez partir à la découverte des jardins, sentiers et

randonnées, de ces lieux où la plante est intimement liée à l'art et l'artisanat et de retrouver une Chartreuse où le végétal est à l'honneur.

* Avec l'accord du Parc naturel régional de Chartreuse nous pouvons prolonger cette exposition jusqu'au 30 novembre.

La rentrée, c'était il y a déjà deux mois...

Les enfants ont retrouvé le chemin de l'école depuis déjà deux mois. Des changements attendaient élèves et professeurs mais aussi les parents.

Tout d'abord à nouvelle rentrée, nouvelle directrice ! Anne Bléchet n'est pourtant pas nouvelle puisqu'elle enseigne à l'école de Quaix depuis maintenant sept ans, mais c'est la première fois qu'elle en est la directrice. Changement certes, mais pas bouleversement puisque Anne aime à dire qu'elle marche dans les pas de Jean-Charles Peloux son prédécesseur.

Jean-Charles Peloux, quant à lui, a cédé sa place pour pouvoir bénéficier d'un temps partiel.

Une nouvelle enseignante, Amandine Dubois-David, a rejoint l'équipe enseignante de l'école.

Autre changement, la baisse des effectifs qui a entraîné la fermeture d'une classe. Il a donc fallu mener la réorganisation des 4 classes restantes.

Mais le changement le plus important reste celui de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et les nouvelles missions dévolues, de fait, à l'équipe en charge du périscolaire.

Cette équipe, stable et expérimentée, placée sous la houlette d'Elsa Charrier, a fait preuve pour l'occasion d'une belle capa-

cité d'adaptation et d'une réactivité à toute épreuve pour que tout se passe au mieux dès la rentrée.

Ainsi, pendant les "TAP" (Temps d'activités périscolaires), les enfants pratiquent des activités ludiques et de découverte. A titre d'exemple les maternelles se familiarisent avec l'univers des contes, le bricolage ou encore les jeux collectifs. Pour les primaires, parmi les ateliers proposés, deux habitantes, Nunzia Poulet et Margo Merle font découvrir bénévolement l'espagnol ou encore les plaisirs de la création "de fil en aiguilles". Nous les remercions chaleureusement pour cette démarche volontaire menée dans l'intérêt des enfants.

Nous reviendrons plus longuement dans un prochain bulletin municipal sur ces activités périscolaires, nous en ferons le bilan au bout d'un trimestre de fonctionnement et nous donnerons la parole à chacun de ses acteurs : enseignants, élèves, organisateurs des TAP, parents.

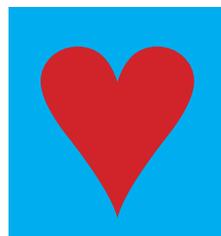
Pour mémoire, pour tout ce qui concerne les aspects pratiques relatifs à l'école, le périscolaire, les transports scolaires, le restaurant scolaire, des pages spécifiques y sont consacrées sur le site : www.quaix-en-chartreuse.fr

Bientôt un défibrillateur à Quaix-en-Chartreuse

Au sein de l'équipe municipale nous avons deux anciens sapeurs-pompiers volontaires, donc pour eux la sécurité n'est pas un vain mot. A cet égard, l'un d'eux a proposé à la municipalité de faire installer un défibrillateur au centre bourg et ce projet a tout de suite retenu l'approbation des élus. Ce dispositif sera installé au centre bourg à proximité immédiate de la mairie, de la salle polyvalente, de l'école.

En parallèle, des séances de sensibilisation à l'utilisation de cet appareil seront dispensées.

Ce projet doit se concrétiser en tout début d'année prochaine, donc affaire à suivre...



Débroussaillons



Le 4 octobre dernier la mairie a organisé, avec le concours technique de l'Office National des Forêts, deux séances de sensibilisation au débroussaillage, l'une au hameau de la Jars l'autre à celui du Mas. Si le sujet n'a pas recueilli tout l'intérêt que nous avions imaginé, les propos de Monsieur Bon-Marion de l'ONF ont été néanmoins particulièrement instructifs. En effet, si 2014 est considérée comme une année pluvieuse, 2003 a montré combien notre Chartreuse pouvait s'enflammer et depuis cette date l'Isère est classée comme département à risque d'incendie. Il faut donc réduire les risques d'incendie et un arrêté préfectoral (n° 2013-02-0015) en présente le détail.

Nous ne pouvons dans ce bulletin en faire l'explication exhaustive, les douze pages y seraient consacrées ! Néanmoins, la préfecture de l'Isère met à votre disposition une brochure en ligne qui explique : Pourquoi débroussailler ? Où s'applique cette obligation ? Qui doit débroussailler ? Quels moyens utiliser ? Comment se débarrasser des déchets de coupe ? Bref, tout ce que vous devez connaître sur cette nouvelle obligation.

En allant sur le site de la préfecture : <http://www.isere.gouv.fr> vous trouverez le guide du débroussaillage et l'arrêté correspondant.

Une centaine de brochures sont également à votre disposition en mairie.

En corollaire de ce sujet vient celui du brûlage des végétaux, lui aussi soumis à réglementation.

Un arrêté (n° 2013-322-0020), que vous pourrez vous procurer aussi sur le site de la préfecture donne tous les détails de ce qui est possible ou non de faire. Bien sûr le brûlage n'est qu'un pis-aller et ne peut être pratiqué qu'à défaut de toute autre alternative. La mairie de Quaix-en-Chartreuse encourage les habitants à ne pas avoir recours à cette pratique et de favoriser le dépôt des déchets végétaux en déchèterie, le broyage ou encore de laisser les végétaux coupés se décomposer sur place quand c'est possible.

Conscients que ces solutions ne répondent pas toujours à nos besoins ou nos possibilités, les élus vont engager une réflexion pour envisager une alternative locale, voire intercommunale, pour l'élimination des déchets végétaux respectueuse de l'environnement.

Des appels à projets, des appels à idées

Si l'information a déjà été diffusée (affichage et site) il est utile de rappeler que deux appels à projets sont en cours :

L'un porté par la MSA et qui s'adresse aux jeunes entre 13 et 22 ans sur le thème «Mieux vivre en milieu rural» «Nous on agit là où on vit». Si vous vous sentez concernés, faites vite car la date limite des dépôts de candidature est le 24 novembre 2014.

Nous vous rappelons que pour en savoir plus vous pouvez vous connecter sur www.msaalpesdunord.fr ou téléphoner au 04 79 62 87 40.

L'autre appel à projets vient de la METRO qui, grâce au fonds de participation intercommunal, peut soutenir financièrement des projets portés par deux ou plusieurs habitants.



L'éventail de ces projets est large puisque cela peut aller du montage d'exposition au soutien scolaire en passant par l'achat d'un vélo partagé.

Parmi toutes nos associations l'une d'entre elles pourrait peut-être trouver là une solution pour concrétiser un projet.

Le dossier de candidature, le règlement et le mode d'emploi sont à télécharger sur : www.lametro.fr (rubrique Participation)

Relooking pour le site internet

Le site de la mairie de Quaix, comme promis, a été « relooké ». Il a pris une apparence plus conviviale et offre aux internautes un grand nombre d'informations utiles à la vie des habitants de notre commune. Bien entendu ce site est encore jeune mais soyez assuré qu'il va s'étoffer et se bonifier avec le temps.

Nous tenions à signaler que, pour remplir une partie des pages qui le composent, nous avons profité du travail que l'équipe municipale précédente avait fourni pour faire le livret d'accueil. Nous saluons donc ici ce véritable travail de fourni qui profite aujourd'hui à la souris....

Ce site est aussi une occasion pour les associations de faire valoir leurs activités, certaines d'ailleurs ne s'y sont pas trompées et c'est avec plaisir que nous relayons leurs actualités. Le propre de ce média est bien de vous donner une information de proximité en temps réel (autant que faire se peut !).

Nous avons aussi ouvert un formulaire «contact» qui vous permet d'échanger avec nous en déposant vos questions, vos messages ou suggestions. Nous faisons en sorte de vous répondre dans les meilleurs délais.



Les transports en commun

Des avantages.....

Le SMTC⁽¹⁾ qui organise les transports en commun a prévu, avec son réseau TAG⁽²⁾ de couvrir 99 % de la population de l'agglomération. Une offre de transports publics à proximité de chez nous, cela faisait longtemps qu'on en rêvait. Dans l'absolu, les avantages sont nombreux : entre les frais automobiles (carburant, entretien), le temps passé en voiture et la fatigue cumulée, les personnes qui n'ont pas de voiture, chacun apprécie maintenant de pouvoir bénéficier de cet avantage normalement réservé aux habitants des zones urbaines. Finies les nombreuses heures passées par les parents-taxi pour transporter leurs adolescents jusqu'à l'arrêt de bus ou la station de tramway la plus proche, fini l'isolement créé par une dépendance trop importante à l'emploi du temps surbooké de ses voisins ; un point de relais ou un arrêt existe désormais à moins de 5 mn en voiture.

Finies aussi, les interminables heures perdues dans les embouteillages du centre-ville, le temps passé à la recherche de places de parking, sans compter les frais associés (amendes, points de permis...) ; nous pouvons enfin goûter à la sérénité des usagers de transports publics, auxquels le vélo ne convient pas, mais qui ne refusent pas de marcher un peu.

Les impacts positifs sur notre environnement de vie, d'un point écologique, économique, santé et bien-être sont nombreux.

...Mais des frustrations, aussi.

Toutefois ces nouvelles offres de transport sont perfectibles. Nous sommes en effet nombreux à regretter qu'une des deux lignes de bus aboutissant au Col de Clémencière ne se poursuive pas jusqu'à Quaix en Chartreuse, de sorte qu'il n'y a aucun trajet direct entre Quaix en Chartreuse et Grenoble. Certains hameaux sont à plusieurs kilomètres du 1er arrêt de bus, sans réelle possibilité de stationner une voiture. Certes, il y a toujours la solution de se garer au centre bourg, et d'emprunter la

ligne de bus 61, mais les places de stationnement ne sont pas dimensionnées pour faire office de Relais. Quant au Col de Clémencière, terminus des deux lignes 55 et 56 qui descendent à Saint Martin le Vinoux, il n'y a aucun emplacement prévu pour y laisser sa voiture.

En somme, des attentes fortes suscitées par cette nouvelle offre de transport sont nées des frustrations : le service proposé n'est pas tout-à-fait en adéquation avec nos besoins.

Et maintenant ?

Les habitants de Quaix sont nombreux à réagir face à ces changements, négativement mais aussi positivement. Nous avons été interpellés, « Pourquoi n'avez vous pas réagi lorsque vous avez été consultés l'an passé ? », et aussi, « Faites remonter nos griefs à la SMTC »... Nous avons entendu tout cela.

Alors précisons les choses : nous avons simplement été informés de ces changements par la SMTC, mais non consultés, et ce, probablement pour des raisons de délai de mise en place de l'ensemble du nouveau réseau tram+bus. Les remarques et recommandations que nous avons émises, n'ont pas toutes été prises en compte. Cela dit, le travail effectué par les élus a introduit la notion de "période d'observation" en vue d'ajustements. Le SMTC nous donne donc rendez-vous pour recueillir nos remarques et suggestions et, à notre demande, une réunion publique va être programmée à Quaix, nous l'espérons d'ici la fin de l'année 2014.

Ce sera l'occasion, pour l'ensemble de la population, d'exprimer librement ses attentes, de soumettre ses suggestions dans un esprit que nous souhaitons le plus constructif possible.

Nous vous communiquerons la date et l'heure de cette rencontre par le biais de notre site et par voie d'affichage.

(1) Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération grenobloise

(2) Transports de l'agglomération grenobloise

Les déchets



Oui, vous avez bien vu, des "encombrants" jetés à côté d'un container pour les déchets ménagers... et ça se passe à Quaix-en-Chartreuse !

Dans le dernier bulletin municipal nous faisons un rappel succinct et humoristique des bonnes manières dans le domaine de l'élimination de nos déchets. Apparemment les personnes qui ne connaissent pas ces bonnes manières ne lisent pas non plus le bulletin municipal. La preuve en est, cette photo prise à l'Aragnat ces jours-ci.

Alors que faire si les incivilités sont encore constatées ?

Alors que faire si un habitant interpelle un autre habitant indélicat qui dépose ses déchets à côtés des bacs et que ce dernier lui rétorque : « Ben les autres font pareil » !

Alors que faire quand nous avons tout sous la main pour nous débarrasser de ce

qui nous encombre mais que certains s'en moquent ?

Alors, que faut-il faire de plus ? Aujourd'hui nous n'avons pas de réponse à notre niveau. Car, maintenant c'est une question de civisme, de responsabilité de chacun, de respect des autres, ou tout simplement de savoir-vivre et là nous ne pouvons rien faire ! Ceci étant, ne désarmons pas, parce qu'ensemble nous pouvons peut être faire changer certains comportements : à force de rappeler ces messages, à force d'être vigilants, à force d'en parler aux enfants certains adultes comprendront peut-être.

Nous profitons aussi de ce message pour rappeler que les containers à ordures ménagères ne servent que pour les ordures ménagères et que les dites ordures ménagères doivent être contenues dans des sacs poubelle de 50 l maximum. Alors même si ponctuellement il y a quelques soucis de ramassage (et nous en faisons l'écho auprès de l'instance organisatrice de la collecte) il ne faut pas que nos paysages deviennent des dépotoirs.

... Finalement, à bien y réfléchir, il y a peut-être une solution... : revenir aux poubelles que l'on gardait chez soi et qui étaient ramassées une fois par semaine... A méditer.

De METRO à Métropole

La communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole existera officiellement le 1er janvier 2015. Elle s'inscrit dans la continuité de la Métro créée en 1966, regroupe aujourd'hui 49 communes et elle est pilotée par un conseil communautaire. Au sein de ce conseil, 21 petites communes sont réunies en un groupe, l'ADIS⁽¹⁾, qui compte 27 délégués. Ce groupe compose la majorité qui s'est dégagée lors de l'élection du président, Christophe Ferrari⁽²⁾. L'un de nos élus, l'adjoint au Maire Jean-Luc Poulet, est membre de ce groupe et siège au conseil. Il fait ainsi valoir les intérêts de notre commune à la Métro dans la continuité de son mandat à la CCBSC⁽³⁾.

Instaurées par la loi MAPTAM (voir encadré), les métropoles rassemblent plus de 400 000 habitants dans une aire urbaine. Elles seront au nombre de douze en France et Grenoble sera la seconde plus grosse métropole de Rhône Alpes.

Les métropoles ont vocation à prendre les compétences renforcées en matière de développement économique, d'emploi, d'enseignement supérieur et de recherche, d'habitat, de mobilité et de développement durable. Les compétences sont de trois niveaux, elles peuvent être obligatoires, facultatives ou libres. Les élus de la Métro ont choisi de ne prendre que les compétences obligatoires pour démarrer cette métropole. Comme l'indique Christophe Ferrari à Paul Turenne⁽⁴⁾ dans une interview accordée au média Place Gre'net : « Les étapes sont simples, car nous avons fait le choix du pragmatisme. Nous ne prenons que les compétences obligatoires en les transférant des communes à la métropole. Il s'agira de la voirie, de l'eau, des énergies, du logement, de la rénovation urbaine et des déplacements. Il y aura ensuite plusieurs étapes car, comme le rappelle la loi « sur l'affirmation des métropoles », un objet institutionnel comme la métropole ne peut pas se former d'un seul coup. Certaines compétences seront transférées au cours de l'année 2015. Celles issues des départements et de l'État le seront ensuite en 2016 et 2017 ».

Concrètement à Quaix, la compétence de l'eau revient au 1er janvier 2015 à la Métro et la dernière facture d'eau émise par la Mairie de Quaix va vous parvenir prochainement. De même la compétence voirie, qui était déjà en Communauté de Communes du Balcon Sud

Chartreuse, revient également à la Métro début 2015. C'est cette compétence qui avait été mise en œuvre pour refaire les tapis en enrobé sur la plus grande partie de la voirie communale. La police du Maire pour la voirie aurait dû être donnée à la Métro mais une majorité de petites communes a souhaité conserver cette prérogative actuellement. La Métro va se découper en cinq ou six territoires, eux-mêmes subdivisés en secteurs techniques qui varient en fonction des services.

Nous bénéficions également d'une dotation de solidarité de la Métro d'un montant de 26 534 € qui représente 28 € par habitant. Cette dotation succède à des avantages attribués autrefois sur projet aux petites communes peu nombreuses avant la fusion avec le sud Grenoblois et la CCBSC. Cette année, cette

dotations nous est attribuée sans conditions de projet mais sur conditions de revenus moyens d'habitants et au regard du taux maximum d'imposition de la commune. Cette dotation provient d'une enveloppe d'un million d'euros votée par la METRO à

répartir entre 21 communes (5 CCBSC et 16 du sud Grenoblois) qui sont entrées début 2014.

L'évolution vers la Métropole comporte des avantages comme la desserte de Quaix par les bus urbains, premier pas pour la mobilité qui sera améliorée à l'avenir. L'une des évolutions les plus marquantes est le retour à la gratuité du ramassage scolaire en dehors de la ligne Flexo. Cette gratuité est valable si vous prenez le bus scolaire depuis La Méairie, Maupertuis, La Frette à destination de l'école communale ou inversement.

Loin de n'être pour nos communes qu'un « mille-feuille administratif », la métropole avec ce changement d'échelle en matière de services comme l'assainissement, la voirie, l'eau, les ordures ménagères, s'annonce comme un gage de mutualisation de services dont nous devrions tous profiter dans les années à venir.

(1) Agir pour un développement intercommunal solidaire
 (2) Maire de Pont-de-Claix
 (3) Communauté de communes du balcon sud de Chartreuse
 (4) Journaliste

Sources : lametro.fr, vie-publique.fr, wikipedia.org, place-gre-net.fr

Petites et moyennes et... déterminées

La Metro a récemment accueilli en son sein des petites et moyennes communes. Face aux cités urbaines et aux enjeux qui accompagnent la réforme territoriale, 21 d'entre elles ont très vite pris l'option de se rassembler pour former un groupe qui n'entend pas faire de la figuration et peser ainsi dans les décisions prises au sein de l'assemblée communautaire. Le groupe ADIS (Agir pour un développement intercommunal solidaire) est donc né de cette volonté affirmée.

A cet égard, Jacques Nivon (maire de Champ-sur-Drac) président du groupe ADIS a récemment adressé un courrier au Président de la Metro pour indiquer notamment : « ...Les communes ont un rôle central à jouer dans ce débat (à savoir l'organisation territoriale des services de la future Métropole) ; elles disposent d'une très bonne connaissance du terrain et de ses réalités. Celles du groupe ADIS, et plus particulièrement les petites, par le défi qu'elles relèvent quotidiennement de répondre aux besoins de leurs habitants avec des ressources limitées, peuvent être source de proposition. » et de poursuivre : « ...Le groupe ADIS souhaite participer activement à cette réflexion pour garantir la prise en compte des spécificités locales dans l'exercice des compétences de la future Métropole tout en répondant à l'impératif d'efficience. »

« Groupe de rassemblement et d'ouverture politiquement indépendant, composé de communes rurales, montagnardes et périurbaines ADIS prépare le passage de notre intercommunalité en Métropole » et souhaite donc prendre toute sa part dans ce dossier majeur.

la crèche en question(s) la crèche en quest

Depuis quand la crèche existe-t-elle ?

La crèche existe depuis 30 ans déjà, les bambins d'hier qui la fréquentaient à ses débuts sont devenus les parents d'aujourd'hui qui lui confient maintenant leurs propres enfants. C'est dire que l'histoire de la crèche est étroitement liée à l'histoire de la commune et ses habitants.

Cette histoire a commencé en 1985 à l'initiative de jeunes parents confrontés au problème de garde d'enfants en milieu rural. Ils ont ainsi créé une association loi 1901 Lou P'tiots et ont fait appel aux compétences de professionnels de la petite enfance ainsi qu'à la (très) bonne volonté de bénévoles actifs principalement dans le bureau de l'association.

Cette histoire fut chaotique parfois car sa gestion est complexe

et l'anticipation un fil rouge qu'il faut absolument tenir.

Consciente du rôle majeur joué par cette structure les municipalités qui se sont succédées ont toujours été des alliées de poids, en allouant, quand l'équilibre budgétaire vacillait, des subventions exceptionnelles. Le conseil général aussi. Il est même arrivé que des habitants mettent la main à la poche pour permettre à leur crèche de passer ces moments difficiles. Ce n'étaient néanmoins que des accidents de parcours vite oubliés.

Bref, la crèche à Quaix-en-Chartreuse c'est une histoire de solidarité. Une solidarité qui s'est développée avec d'autres partenaires au fil du temps.

Qui sont les partenaires de la crèche ?

Les parents tout d'abord en s'acquittant du montant des frais de garde de leur enfants. Ce montant varie en fonction de leurs revenus.

La Caisse d'allocation familiale qui, au travers de la prestation de service unique calculée sur le nombre d'heures de présence enfant, vient compenser la différence entre le coût plafonné de la garde et ce que versent les parents. A titre indicatif cette aide était de 95 000 € pour 2013 correspond à 36 % du budget de fonctionnement de la crèche.

La mairie de Quaix-en-Chartreuse bien sûr, qui met à disposition les locaux de la crèche et en assure l'entretien (c'est ce que l'on appelle les charges supplétives) pour un montant de 22 500 €. De plus, elle alloue chaque année une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 428 €.

Puis le Conseil général de l'Isère qui, dans le cadre de sa politique de la petite enfance, a toujours soutenu cette initiative

avec une subvention fixe à laquelle s'ajoutait, quand cela s'est avéré nécessaire, des aides exceptionnelles. Jusqu'en 2012 cette subvention s'élevait à 36 000 €.

Toutefois, le Conseil général de l'Isère en se recentrant sur ses seules compétences obligatoires, contraint par les restrictions budgétaires, se retire de ce partenariat. Ainsi, il nous a été annoncé en 2013 que la subvention de 36 169 € ne serait plus versée. Grâce à l'intervention de Pierre Ribeaud, conseiller général de notre canton, ce désengagement a pu être étalé sur 3 ans., à savoir une subvention de 25 318 € en 2013, 17 723 € en 2014 et 10 634 € en 2015.

Vient ensuite la mairie de Proveysieux car notre crèche accueille aussi des enfants de cette commune. La participation de Proveysieux se monte aujourd'hui à 5 572 € pour 4,9 équivalent temps plein alors qu'elle devrait logiquement s'acquitter d'un montant de 10 796 € (participation aux charges supplétives comprises).

Sommes nous prêts à concéder un cadeau social ?

Demander un effort fiscal aux habitants de Quaix alors que la commune voisine ne participe pas à la hauteur de ce qu'elle devrait payer n'est pas envisageable. La solidarité entre communes ne doit pas se faire au détriment des habitants, surtout en période difficile. Si aujourd'hui les ressources en baisse de la crèche risquent d'hypothéquer son avenir nous allons être contraints de nous recentrer, nous aussi, sur les services qui sont mis à disposition de nos habitants. Alors, avant d'envisager le pire, à savoir la fermeture des portes de la crèche aux enfants de Proveysieux, peut-être pouvons-nous encore envisager que la municipalité proveysarde reconsidère sa position quant à sa participation. Parce que nous savons qu'il est très compliqué maintenant de faire garder son enfant, nous avons fait le choix à Quaix de maintenir autant que nous le pourrons notre politique de la petite enfance. Qu'en sera-t-il de Proveysieux ?

Combien coûte la garde d'un enfant ?

Il faut savoir que, jusqu'à présent, le taux horaire d'une garde d'enfant pratiqué à Quaix est inférieur à de nombreuses structures proposant un service identique.

Ce coût annuel est actuellement de 2 300 € par équivalent temps plein de garde d'enfant. Sans attendre, nous l'espérons, les montants pratiqués dans certaines villes, ce coût devra très probablement évoluer crescendo dans les années à venir. Il est difficile de prévoir les montants exacts car plusieurs paramètres entrent en jeu (nombre d'enfants, participations financières des partenaires, etc.).

Encore une fois, c'est l'union de toutes les forces (communes concernées, CAF, parents, partenaires institutionnels, voire d'autres sources) qui pourraient permettre de contenir l'augmentation de ces coûts.

ion(s) la crèche en question(s) la crèche en

Qu'en dit Emilie Pougeoise, présidente de la crèche ?



Emilie Pougeoise et son compagnon sont arrivés à Quaix-en-Chartreuse en 2013 et leur fils est né au mois d'août de la même année. Cette habitante du hameau du Mas a souhaité s'engager dans la vie associative et la naissance de son enfant l'a dirigée naturellement à la présidence de la crèche. C'est pour elle une véritable implication dans la communauté queylarde.

Vous venez d'être élue présidente de Lou P'tiots dans un contexte particulier, comment abordez-vous la fonction qui vous est dévolue ?

J'ai le titre de présidente mais pour moi, je fais surtout partie d'un groupe d'une douzaine de parents qui s'investissent bénévolement dans le bureau de l'association.

Le président de l'association porte la responsabilité, doit donner l'impulsion sur les priorités de la structure, organise les réunions du bureau mais les décisions importantes sont votées par le conseil d'administration, composé de parents et d'élus des communes de Quaix et Proveysieux. En tant que jeune maman et débutante dans le milieu associatif, je m'appuie beaucoup sur les parents qui ont de l'ancienneté et surtout sur Evelyne Gautier, la directrice de la crèche.

Nous sommes tous conscients du rôle essentiel que joue une crèche dans un village, mais aujourd'hui est-ce que son avenir vous semble en danger ?

La crèche n'est pas en danger dans l'immédiat mais la visibilité financière reste courte : moins de trois ans. Même si le secteur de la Petite Enfance est largement touché en France par les réductions budgétaires, l'association ne peut se résoudre à laisser notre crèche de village fermer.

L'union fait la force, de fait, sur qui pouvez-vous compter aujourd'hui ?

Nous trouvons nos principaux soutiens auprès de nos partenaires financiers, notamment la CAF qui confirme régulièrement la gestion vertueuse de la structure et pourrait nous accorder cette année une subvention supplémentaire pour trois ans.

La commune de Quaix s'est également engagée pour soutenir la structure au-delà du désengagement du Conseil général de l'Isère. Pierre Faure et son équipe sont pleinement aux côtés de l'association.

Nous trouvons aussi une oreille attentive auprès de Pierre Ribeaud, vice-président chargé de l'économie sociale au Conseil général de l'Isère.

Nous avons également reçu l'année dernière une subvention de François Brottes, député de l'Isère.

Les parents et Evelyne Gautier sont bien sûr des forces vives dans les démarches de recherche de financement.



Y a-t'il une solution ?

D'ici 2016, lorsque nous ne percevons plus rien du Conseil général, la crèche sera face à un problème financier qui pourrait engager sa pérennité.

Le conseil municipal et l'association Lou P'tiots travaillent donc déjà ensemble pour envisager l'avenir sous de meilleures auspices.

Dans cette attente, une partie de la solution pourrait venir de la CAF auprès de laquelle nous avons sollicité le " Fonds d'accompagnement public et territoire ". La commission qui donnera son avis sur notre demande se réunira dans les semaines qui viennent et nous attendons avec impatience la décision qui sera prise concernant notre crèche.

Il est certain que toutes les pistes seront explorées pour que la crèche continue à rendre un très précieux service aux jeunes parents.

Il faut ajouter aussi que l'action de la crèche va bien au-delà d'une simple garde d'enfants car selon la Caisse d'allocations familiales les parents de Quaix n'hésitent pas à reprendre une activité professionnelle sachant que la garde de leur enfant est assurée. Nous pouvons légitimement en conclure que la crèche joue un rôle économique non négligeable sans compter les emplois qu'elle génère.

Ce qui est vrai pour Quaix l'est sans doute pour l'ensemble des communes grandes ou petites, rurales ou urbaines. Peut-être un argument sociétal à défendre auprès des pouvoirs publics ?

Le " multiservices " : bientôt une consultation auprès des habitants

Nous l'avions annoncé dans notre programme lors des élections municipales et, le 24 septembre dernier, nous avons donc pris une délibération pour engager, avec l'aide de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble, une enquête sur l'installation d'un commerce multiservices. En effet, notre commune malgré l'augmentation régulière de sa population, demeure sans commerce de proximité et les habitants sont contraints de faire leurs courses dans la vallée.

Il est à noter que ce projet s'inscrit plus globalement dans une démarche de dynamisation du centre-bourg. A cet égard, il est bon de rappeler que les réserves foncières disponibles permettent d'envisager cette implantation à proximité des services publics, la mairie, l'école et les services à la personne déjà installés comme Lila service, les cabinets d'infirmière et de kinésithérapie-ostéopathie.

Le temps est donc venu de savoir si le retour à Quaix d'un commerce multiservices est envisageable et ce, d'une façon pérenne.

Dans cette perspective, les élus de la commune ont mandaté la Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble pour une mission d'assistance économique dont l'objectif est " d'éclairer " l'équipe municipale et de lui permettre d'orienter ses futures actions et investissements. Elle porte sur le chiffrage du marché potentiel et les possibilités sur le long terme pour une implantation d'un bar-restaurant multiservices sur la commune.

Ce travail d'assistance va se dérouler en deux phases. La CCI va réaliser, dans un premier temps, une étude de marché en faisant notamment une consultation des habitants au printemps afin de connaître nos habitudes de consommation et nos souhaits et, en fonction des résultats, dans un second temps, elle accompagnera la commune dans la mise en oeuvre de ce projet.

Nous attirons tout particulièrement votre attention sur le fait que vos réponses seront déterminantes dans les choix que nous ferons, par le soin que vous apporterez à vos réponses et par le nombre de réponses que nous aurons. Si le retour d'un commerce vous tient à coeur, soyez donc nombreux à participer.

Appel au bénévolat : soyons consom'acteurs

Que seraient un quartier sans vie de quartier, un village sans vie de village ? On ne voudrait surtout pas s'entendre dire "il ne s'y passe jamais rien, mon village se meurt " .

"Me concernant, je serais triste, le repos hebdomadaire venu, de ne pas pouvoir m'attarder aux bagatelles de la porte du café d'un soir, sans opportunité aucune de débagouler, de verbier, de rimailler entre amis. Je serais triste à l'idée de ne pouvoir me divertir, de jouer le Saltimbanque, le baladin, le bouffon, ou l'histrion. Je serais triste de ne pouvoir m'adonner à l'art du carreau, du ballet, de la ritournelle ou du jeu d'improvisation."

Alors en ces temps de morosité, d'incertitude et de changements, plutôt que de nous résigner aux déconvenues et aux malheurs en croyant que nous n'y pouvons rien, utilisons, le rire, l'échange et le partage comme autant d'antidotes à la morosité et à l'ennui. Les activités, animations et rencontres proposées par nos associations fédèrent en effet les villageois autour de projets communs, créent du lien social en partageant d'agréables moments ensemble, autour d'une passion commune, d'une belle cause, d'une sortie entre amis ou en famille. Pour que l'aventure continue il faut que tous nous nous appropriions ces lieux d'échanges que nous y adhérons durablement et que nous les fassions vivre. Il est vrai que dans les temps présents, où nous sommes plongés dans ce monde matériel qui nous sollicite de toutes parts, il n'est pas facile de nous ouvrir et d'offrir de notre temps.

Cet engagement ne serait-t-il pas une façon d'humaniser notre société qui s'individualise de plus en plus !!

Pour vous divertir une petite histoire qui prête à réfléchir :

*"Il était une fois quatre individus qu'on appelait :
Tout le monde - Quelqu'un - Chacun - et Personne.
Il y avait un important travail à faire
Et on a demandé à Tout le monde de le faire*

*Tout le monde était persuadé que Quelqu'un le ferait
Chacun pouvait l'avoir fait
Mais ce fut Personne qui le fit.
Quelqu'un se fâcha car c'était le travail de Tout le monde !
Tout le monde pensa que Chacun pouvait le faire
Et Personne ne doutait que Quelqu'un le ferait
En fin de compte, Tout le monde fit des reproches à Chacun
Parce que Personne n'avait fait
Ce que Quelqu'un aurait pu faire."*

Anonyme.

Malheureusement, en évitant les constats parfumés de guimauve, nous observons au cours des ans une baisse incontestable du nombre des bénévoles, sans doute liée au rejet de toute forme d'organisation conduisant une majorité d'entre nous au rejet de s'engager. Pour vous offrir cet éventail de possibilités nos associations ont besoins de vous pour vivre, s'épanouir et se régénérer. Ensemble, bâtissons leur futur.
Soyons Consom'acteurs plutôt que de simples consommateurs.

Pour finir MERCI !, merci à vous, Nat, Sophie, Cathy, Anne, Margo, Philippe, Thierry, Mickael, Alain, Georges, Jean-Louis, Claudine, Sylvie, Karine, Laurence, Emilie, Marie Makena, Eric, Vincent, Albert, Robert...

Merci à vous les bénévoles anonymes. Puissiez-vous être éternels et continuer à préserver notre cadre de vie.

Quant à vous, vous qui n'osez pas mais désirez vous investir, à vous pour qui la fatalité n'est pas de mise, rejoignez-les, elles ont grand besoin de vous. Pour les intéressés, la liste des associations ainsi qu'un bref descriptif est disponible en ligne sur le site de Quaix-en-Chartreuse.

Rejoignez-les, rejoignez- nous !!

«Le prix du savoir-faire 2014 décerné par Patrimoine Rhône-Alpin est attribué à Frédéric Durmort». C'est ainsi que le 24 septembre dernier un habitant de notre commune a été mis à l'honneur pour son travail de restauration de sièges anciens.

Nous l'avons rencontré dans son atelier du centre-bourg pour faire un peu mieux connaissance.



Copyright Yves Neyrolles

■ Frédéric Durmort remercie les membres du jury et tous les partenaires

Vous venez de recevoir le prix du savoir-faire 2014 attribué par Patrimoine Rhône-Alpin. Qu'est-ce que cette distinction représente pour vous ?

Cela valide un savoir-faire dans la restauration de fauteuils et canapés d'époque. Mes travaux sont faits dans les règles de l'art, avec des matériaux naturels (toile de chanvre, lin et crin de cheval). Sur des sièges anciens classés MH⁽¹⁾, la DRAC⁽²⁾ suit et contrôle notre travail. Nous ne faisons pas n'importe quoi bien-sûr. Lorsque je restaure un siège d'époque, je retrouve assez précisément les gestes de celui qui l'a fabriqué quelques dizaines ou centaines d'années auparavant. C'est un peu comme s'il me léguait ses gestes que je m'approprie ensuite. Je travaille la plupart du temps comme ça aussi pour les particuliers. Cela me différencie des autres tapissiers qui utilisent des mousses, de la colle et suppriment beaucoup de gestes. Nous sommes très peu nombreux à travailler de la sorte en France.

Parlez-nous un peu de votre parcours.

Je possède une formation supérieure de niveau master et 20 ans d'expérience dans le conseil et la formation professionnelle. Avant de créer mon entreprise, j'ai beaucoup travaillé en atelier à Lyon et à Grenoble pour apprendre les techniques et les gestes. C'est dans cet univers que l'on découvre son habileté manuelle. J'ai donc passé 2 ans en atelier à la recherche du geste juste, sans relâche, 60 heures par semaine. La maîtrise est longue, très longue à acquérir.

Quels sont vos projets à court, moyen et pourquoi pas long terme ?

Pour le court terme, c'est déjà fait, j'ai ouvert un magasin à Grenoble le 1er septembre dernier⁽³⁾. « Le loft d'Osiris » est un espace dédié à la vente ; mobilier design de fabrication française, d'excellente qualité, et très beaux tissus contemporains. Je propose également des rideaux et des voilages confectionnés sur mesure par une couturière avec laquelle je me suis associé. A Quaix, en parallèle, je poursuis mon travail en atelier. Toutes ces activités couvrent aussi le moyen terme !

A plus longue échéance, dans une dizaine d'années, je vais cesser mon activité. Mon métier en atelier est physique, je commence à avoir mal au dos et j'ai parfois des petits problèmes respiratoires à cause des poussières.

Si vous aviez un message à faire passer.

J'ai envie de dire : faites travailler les TPE⁽⁴⁾ et pensez français dans vos achats, c'est important pour les entreprises françaises qui réalisent un travail de qualité.

Carte de visite :

- Le site de l'atelier : www.amosiris.com
 - Le site du magasin www.loftosiris.com
 - Adresse à Grenoble : 1 quai Créqui
 - Adresse à Quaix : 49 route de la Méairie.
- (En face de la salle polyvalente)



Monuments historiques (1)
 Direction régionale des affaires culturelles (2)
 Horaires le vendredi après-midi 15 h à 19 h et le samedi de 10 h (3)
 à 13 h ou sur rendez-vous
 Très petites entreprises (4)

Les travaux

Au programme des agents des services techniques beaucoup d'entretien paysager mais aussi des réparations de tout genre, bref de la po-ly-va-lence. Revue de détail.

Naturellement avec la météo particulièrement humide de cet été la tonte a été un poste important pour le service technique. Et c'est ainsi que nos deux agents sont intervenus plusieurs fois sur le terrain de sport et ses abords, l'ancien terrain Barthelemy, l'espace entre la salle polyvalente et la mairie, le cimetière et les abords de la cantine et de la crèche.



Ils ont également continué le nettoyage des fossés, arrangé les chemins ruraux les plus empruntés en bouchant les trous, débroussaillant les talus et en nettoyant les rigoles.

Il est à noter que pendant les mois de Juillet et Août les employés municipaux se sont absentés en alternance. Nous avons donc profité de cette période estivale, et des salles de classe désertées par les élèves pour engager des travaux de réparation, de retouches des murs, de pose de garde-corps aux fenêtres en étage et de déménagement et aménagement d'une salle de classe.

Le bâtiment de la crèche a fait également l'objet de travaux de remise aux normes et le déplacement d'un portillon extérieur a été effectué.

Dès que l'équipe s'est reconstituée, les agents municipaux ont pu réaliser une rampe en escalier pour faciliter l'accès entre les jeux de boule au terrain de sport.

Les vacances de la Toussaint ont été mises à profit pour la construction d'une petite dépendance style chalet (notre photo) dans la cours de l'école qui servira de rangement pour tout le matériel utilisé lors des activités periscolaires. Afin que cet endroit demeure stable et reste salubre, les agents Olivier Mille et Philippe Cauchy ont fait préalablement une dalle en béton.

Les entreprises extérieures sont quant à elles intervenues sur différents points de la commune.

Comme nous l'indiquions dans un précédent bulletin, nous privilégions l'intervention d'entreprises locales tant que nous ne sommes pas soumis à la réglementation sur les marchés publics (qui impose une mise en concurrence à partir d'un certain montant). Et c'est ainsi que pendant les mois d'été elles sont intervenues :

→ Au niveau du carrefour de la piste de bois Ronzier et de la route de la Jars, l'entreprise BPS est intervenue pour effectuer la pose d'une grille et l'agencement du secteur pour éviter aux eaux de ruissellement d'inonder les habitations voisines.

→ A la crèche des branches d'arbre reposaient sur le toit et les feuilles mortes ont provoqué un encrassement des tuiles et le remplissage des cheneaux ce qui entraînait des fuites à l'intérieur. L'entreprise Guillard de Saint-Martin-Le-Vinoux a donc fait un élagage urgent et provisoire. Provisoire car il n'était pas question de couper trop sévèrement les arbres pendant la période de végétation. Cet élagage s'est prolongé sur les branches surplombant le toit des escaliers de l'école, celui de la chaufferie et celui de la mairie. Cette entreprise a profité des vacances de la Toussaint pour finaliser l'élagage et faire la taille complète de la haie.

→ Maintenant que la végétation est "contrôlée", le nettoyage et la remise en état du toit de la crèche et des toits des autres bâtiments municipaux seront très prochainement effectués par l'Entreprise Moiroud Didier.

→ Au Château, après la mise en place du bassin, BPS a procédé à la pose de grilles et tuyaux pour évacuer les eaux de ruissellement ainsi que le trop plein du bassin. Un tuyau pour alimenter le bassin en eau de source a été enterré et mis en attente. Ces travaux ont été réalisés avant le goudronnage du chemin du Château.

→ Des travaux de nettoyage des concessions abandonnées ont commencé au cimetière. Au printemps une nouvelle phase de travaux sera engagée.



Mouvement de personnel à la mairie

Après 7 années de collaboration avec les élus de Quaix-en-Chartreuse Jean-François Compe a pris de nouvelles fonctions à la mairie de Saint-Egrève où il est en charge du Pôle service à la population . Céline Ehrhart a pris en mars dernier sa succession au poste de secrétaire général de la mairie. Huit mois après son arrivée qu'en est-il ?

Vous êtes en poste à la mairie de Quaix depuis maintenant 8 mois, quel constat faites-vous ?

En arrivant le 5 mars je ne soupçonnais pas l'ampleur du travail qui m'attendait !

J'ai aussi découvert combien il allait falloir que je devienne résolument multitâches ! En effet, un secrétaire de mairie intervient dans beaucoup de secteurs différents mais cela a un grand avantage, celui d'appréhender dans sa globalité le système dans lequel on évolue. On dispose ainsi d'un fil conducteur qui permet, au bout du compte, d'agir en cohérence.

C'est aussi un chaudron bouillonnant !...

Pourquoi ?

Parce que l'on doit faire beaucoup de choses en même temps et l'on passe d'un thème à un autre très rapidement (de la gestion du personnel, à l'urbanisme, en passant par des renseignements sur un chat perdu, le budget, ou encore un randonneur qui cherche de l'eau....). Et je dois dire que c'est très différent des expériences professionnelles que j'ai pu avoir avant.

Alors dites-nous, quelle est votre formation ?

J'ai commencé ma vie professionnelle dans le milieu associatif, à la Fédération de l'éducation populaire liée à l'enseignement, et en 2008 après un licenciement économique je fais une réorientation professionnelle. Je retourne alors à " l'école " et je prépare une licence « management des collectivités territoriales » que j'obtiens en juillet 2009. J'ai, en effet, pour objectif de réussir les concours qui permettent d'être cadre dans la fonction publique.

Pendant la préparation de mon concours j'intègre différentes structures administratives comme le CNFPT, la ville de St Martin d'Hères et celle

de Crolles. J'obtiens mon concours en mai 2012. J'arrive aujourd'hui à Quaix (que je ne connaissais pas !), sur ce poste de secrétariat de mairie. Je ne cacherai pas qu'il y a, dans cette fonction, une part d'inconnu qui me galvanise encore. Et même si je suis en poste depuis 8 mois, je n'ai pas fini d'apprendre...

Quels sont vos « challenges » ?

Dans l'immédiat, c'est de faire le budget 2015, en solo sur le plan technique, même si je sais pouvoir compter sur les agents la Trésorerie Principale pour m'accompagner. Il faut bâtir ce budget en étroite collaboration avec les élus qui donnent une ligne politique dans un contexte financier tendu et compliqué. Nous sommes maintenant dans un cadre très contraint, avec des partenaires qui financièrement « s'éloignent », touchés eux aussi par les restrictions budgétaires et leur "recentrage" vers leurs compétences propres. Autre challenge mais qui est plutôt une découverte, c'est de travailler dans une grande proximité avec les élus. J'évoluais auparavant dans un cadre très hiérarchisé et entre les élus et moi il y avait tout un monde...

Si vous aviez une remarque, une réflexion ?

C'est surtout une phrase qui vient à mon esprit, comme toujours d'ailleurs quand je dois me colleter avec une situation difficile. Cette phrase est de Sénèque je crois et elle dit : « Ce n'est pas parce que c'est difficile que nous n'osons pas mais parce que nous n'osons pas que c'est difficile ».



Les délibérations

Conseil municipal du 2 juillet 2014

- 46/2014 - Budget principal - Décision modificative n°1 : affectation de résultat 2013
- 47/2014 - Budget principal - Décision modificative n°2 : régularisation budgétaire suite à erreur d'imputation au budget prévisionnel 2014
- 48/2014 - Election des délégués de la commune de Quaix-en-Chartreuse au Syndicat intercommunal pour la maison forestière du Sappey
- 49/2014 - Tarifs communaux 2014/2015 pour la garderie scolaire, les TAP et les pénalités de retard
- 50/2014 - Tarifs communaux 2014/2015 pour le restaurant scolaire
- 51/2014 - Commission intercommunale des impôts directs

Conseil municipal du 24 septembre 2014

- 52/2014 - Autorisation donnée à monsieur le Maire pour signer une convention entre la Métro et la commune
- 53/2014 - Contrat d'assurance des risques statutaires - Augmentation du taux pour 2015
- 54/2014 - Création d'un poste d'agent technique 1^{ère} classe à 65 % d'un temps plein annualisé
- 55/2014 - Création d'un poste d'agent technique 1^{ère} classe à 60 % d'un temps plein annualisé
- 56/2014 - Création d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à 85 % annualisé
- 57/2014 - Délégation d'un délégué de la commune à la commission locale d'évaluation des transferts de charge (CLETC)
- 58/2014 - Désignation d'un représentant de la commune à la SEM PFI de la région grenobloise
- 59/2014 - Election des délégués à la commission communale des impôts directs
- 60/2014 - Lancement d'une étude de la chambre de commerce et d'industrie de Grenoble pour la mise en place d'un commerce multiservice à Quaix-en-Chartreuse

Nous avons aimé

Si on changeait le monde pas à pas...

C'est ce que propose KAIZEN* un «magazine des initiatives positives pour construire une nouvelle société».

En parcourant ses pages on prend une grande bouffée de bonne humeur et on se dit que finalement un changement de société est possible.

De plus le portfolio nous entraîne dans des contrées inhabituelles à partir de lieux qui nous sont pourtant familiers tout simplement en changeant de point de vue, il fallait y penser !

Merci à Sylvain de nous avoir fait découvrir KAIZEN.

* Kaizen : mot japonais signifiant « changement bon », c'est aussi une méthode : celle du changement par les petits pas.

Nous avons aimé aussi

Des merveilles à portée de souris...

À l'initiative de Google, les plus grands musées du monde offrent aux internautes la possibilité de «toucher» des yeux des tableaux, des pièces rares et universelles. Grâce au numérique ils ouvrent ainsi leurs portes pour une promenade d'étage en étage, de salles en salles avec des vues à 360°.

On peut même visiter l'Opéra national de Paris, découvrir ses coulisses, son sous-sol, arpenter son toit et avoir une vue panoramique sur la capitale, en un mot : magique !

Entrez Artproject dans votre moteur de recherche, choisissez votre destination et en route pour la visite.

Informations pratiques

NOUS JOINDRE



Les services administratifs

Téléphone : 04 76 56 82 66

Fax : 04 76 56 82 20

E-mail : mairie@quaix-en-chartreuse.fr ou le formulaire contact du site internet

Adresse postale : 15, place Victor Jaillot - 38950 - Quaix-en-Chartreuse

Le service scolaire et périscolaire

Téléphone : 04 38 02 90 77

E-mail : periscolaire@quaix-en-chartreuse.fr

Les services techniques (pour signaler un problème sur la voirie communale ou sur un équipement géré par la commune)

E-mail : st@quaix-en-chartreuse

NOUS RENCONTRER

Les permanences des élus

- > Pierre Faure, maire
- > Jean-Luc Poulet, chargé des affaires scolaires
- > Marie-Christine Viance-Dumolard, chargée de la communication et de la vie publique
- > Yves Thévenin, chargé des services techniques

vous reçoivent sur rendez-vous.

RENCONTRER LE DÉPUTÉ DE LA 5^{ème} CIRCONSCRIPTION

Permanences de François Brottes, député de la 5^{ème} circonscription, président de la commission des affaires économiques
77, place de la Mairie - 38660 - La Terrasse

Téléphone : 04 76 92 18 96

Fax : 04 76 93 18 98

E-mail : françois.brottes@wanadoo.fr

Pensez-y, beaucoup d'informations pratiques sont disponibles en ligne sur notre site :

www.quaix-en-chartreuse.fr

Les permanences du secrétariat

lundi de 13 h 30 à 17 h 00

mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

vendredi de 14 h 00 à 18 h 30

et n'oubliez pas :



vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre dernier délai. Cette formalité vous permettra de voter dès le mois de mars 2015.

Les inscriptions ou modifications comme un changement d'adresse sont enregistrées en mairie. Pour cela, il suffit de vous munir d'une carte d'identité ou d'un passeport, et d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois.

Les jeunes qui ont atteint l'âge de 18 ans sont inscrits d'office à condition d'avoir effectué, sur la commune, le recensement militaire.